

<p style="text-align: center;">RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR</p>	<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BOULLAY MIVOYE Séance du 17 mai 2022</p>
<p style="text-align: center;">Date de la convocation 12/05/2022</p>	<p>L'an deux mil vingt-deux et le mardi 17 mai, à dix-neuf trente minutes, le Conseil Municipal de la commune du BOULLAY-MIVOYE, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Stéphane HUET, Maire</p>
<p>Nombre de Conseillers : 11 Présents : 9 Votants : 9</p>	<p>Présents : Monsieur Stéphane HUET, Madame Véronique BOYERE, Monsieur Christophe PERCHERON, Madame Monique FRESNAYE, Madame Anne RONDELAUD, Monsieur Benjamin SOULARD, Madame Claire DAMIENS, Monsieur Guillaume GUERIN, Monsieur Damien SERY</p>
<p>Secrétaire de séance : Véronique BOYERE</p>	<p>Absentes excusées : Madame Catherine ATARIAN Madame THURIN Mathilde Absents non excusés :</p>

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Véronique BOYERE est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du 25 mars 2022 est approuvé à la majorité des présents

2. Tour de garde pour les élections

Monsieur le Maire rappelle qu'un tour de garde pour les élections législatives prévues le 12 et 19 juin 2022 doit être établi. L'ouverture du bureau de vote aura lieu à 8h pour se finir à 18h. Un planning est réalisé.

3. SIRP compte-rendu de la dernière réunion budget

Madame BOYERE Véronique rappelle les faits suivants :

Lors du conseil municipal de mars 2022, le conseil a décidé d'envoyer une lettre recommandée au président du SIRP, celle-ci faisait suite au mail de mai 2021 resté sans réponse qui concernait la répartition des charges de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2021.

Réunion du 29 mars 2022 :

M. le président du SIRP a présenté le compte de gestion et le compte administratif, certains chiffres du compte administratif étant erronés, les conseillers du Boullay-Mivoye ne les ont pas approuvés *ligne 74748 participations des communes : la somme versée ne peut être de 155 324 € puisque la commune du Boullay-Mivoye n'a pas versé la somme totale ayant retenu une somme de 649,18 €*

Puis M. le président du SIRP a présenté un tableau réalisé par M. Chevalier, trésorier, indiquant que la participation des communes aux charges d'investissement ne se calculait pas comme cela avait été réalisé jusqu'à présent.

C'est exactement ce que les conseillers du Boullay-Mivoye avaient remarqué.

Cette méthode de calcul permet à la commune de verser une somme de 54 780,53 € au lieu de 55 222,48 € pour l'année 2021 et une somme de 64 179,95 € au lieu de 67 636,26 € pour l'année 2022.

Suite à cette présentation, les conseillers de Boullay-Mivoye constatent aussi que la somme de 3 037,83 € versée par les communes à la section investissement en 2021 n'apparaît ni dans le compte de gestion, ni dans le compte administratif et que la ligne 74748 devrait indiquer 152 286,20 € au lieu de 155 324 €. Aucune explication ne leur a été fournie...

Lors de l'étude du budget 2022 plusieurs points d'inquiétude sont apparus dont notamment la prévision de l'augmentation du coût de l'électricité passant d'environ de 18 500€ à 50 000€

Les conseillers du Boullay-Mivoye ont demandé si une étude pouvait être réalisée pour tenter de trouver une solution qui permettrait de faire des économies. M. le président indique qu'il n'y a rien à faire compte tenu des bâtiments.

Si la participation des communes n'augmente pas cette année, c'est grâce à un excédent important réalisé suite à la réception d'une somme de 25 933,00€ versée par l'état en soutien aux dépenses liées au COVID et du versement sur le compte bancaire du SIRP en 2021 des sommes réglées durant le dernier trimestre 2020 par les parents dans le cadre du périscolaire. Sans ces apports financiers, la participation financière des communes aurait dû être beaucoup plus importante.

Qu'en sera-t-il en 2023, qu'elle sera l'augmentation et quelle somme devons-nous régler pour le fonctionnement de l'école hors investissement pour le même nombre d'enfants ?

Les conseillers du Boullay-Mivoye estiment qu'il faudrait réfléchir à des solutions pour essayer de faire des économies.

Lors du conseil de décembre 2021 les conseillers avaient demandé qu'une prime soit versée à chaque agent du SIRP, ils approuvent l'augmentation des charges liées aux salaires suite à la décision de verser en 2022 des primes à tous les agents du SIRP titulaires et non titulaires et se félicitent de cette évolution sociale.

4. Cimetière : reprise de concession échue et tarif option supplémentaire

Madame BOYERE 1^{ère} adjointe évoque :

- **1) lors des demandes de locations de concessions**, en fonction de la durée, deux possibilités d'emplacement et seulement deux seront proposées.

- **2) la proposition d'un tarif supplémentaire** : rosier et plaque pour inscription sur le mur du souvenir au tarif de 60€.
- **3) la reprise des concessions échues** : depuis le mois de mars 2021 des panneaux ont été placés sur les concessions échues demandant aux familles ou aux ayants droit de prendre contact avec la municipalité.

Elle propose que :

- les concessions temporaires non renouvelées et non entretenues soient reprises.
- les concessions de 30 ans non renouvelées et en état d'abandon soient relevées.
- les concessions de 30 ans non renouvelées mais en bon état soient conservées ; le cimetière de la commune ne manquant pas de place.

Elle propose également la reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon : afin d'éviter des accidents ou des dégradations sur les concessions se trouvant autour, la procédure de reprise mise en œuvre durera 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions de Madame BOYERE

5. Préparation du 14 juillet

Monsieur le Maire rappelle qu'un repas se fera le 13 juillet au soir. Il propose un tarif pour les habitants extérieurs à la commune de :

- 20 € par personne à partir de 11 ans
- 10 € par enfant de 3 à 11 ans

Le traiteur JB FOUCHER a été retenu pour la préparation du repas.

Après en avoir délibéré, accord à l'unanimité du Conseil Municipal

6. Convention avec « INFOGEO28 »

Monsieur le Maire rappelle qu'une nouvelle convention pour l'accès au SIG INFOGEO28 s'avère nécessaire.

En conséquence, après avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Se déclare favorable à l'accès de la commune à la plateforme informatique INFOGEO28,
- Approuve les dispositions contenues dans la convention à intervenir avec ENERGIE Eure-et-Loir et autorise Monsieur le Maire à signer ce document,
- S'engage à désigner un délégué à la protection des données personnelles (DPO) en complétant pour cela l'acte d'engagement de confidentialité et à transmettre ce document à ENERGIE Eure-et-Loir à l'appui de la convention pour permettre le maintien de l'accès aux données à caractère personnel présentes au sein d'INFOGEO28, (Madame DOITEAU Noëlle actuellement secrétaire de mairie sera déléguée)

- S'engage à transmettre à ENERGIE Eure-et-Loir un nouvel acte d'engagement de confidentialité en cas de désignation d'un nouveau délégué à la protection des données personnelles (DPO).

7. Projet « CITY STADE »

Monsieur le Maire souhaite créer une commission pour la réalisation du cahier des charges. Une réunion est proposée le 31/05/2022 à 18 h 30 à la mairie aux membres de la commission « Travaux-Urbanisme ».

8. Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter les subventions suivantes aux associations pour l'année 2022 :

- Anciens combattants locaux	:	100 €
- ASCBM section Bibliothèque	:	200 €
- Les Chats du Hasard	:	200 €
- Association sportive de Villemeux s/Eure	:	25 € par enfant
- SPDA Refuge de Bouconville	:	200 €
- ASCVEG	:	200 €
- Zoo refuge La Tannière	:	200 €
- ADMR 28	:	100 €
- Comité des Fêtes du Boullay-Mivoye	:	200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les sommes affectées à ces associations.

9. Devis de broyage des fossés et élagage des rives de bois

Monsieur le Maire propose un devis d'un montant de 7 659 € TTC pour le broyage des fossés et l'élagage des rives de bois ; Les travaux d'élagage seront effectués cet hiver sur une hauteur de 8 mètres et sur une Longueur de 3 kms de chemin. Monsieur le Maire précise que les travaux de broyage des fossés ont été réalisés en urgence pour la somme de 459 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le devis pour la somme de 7 659 € TTC.

Monsieur le Maire propose également le devis pour le broyage du terrain communal de 6000 m² à réaliser en hiver prochain pour la somme de 1 860 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le devis pour la somme de 1 860 € TTC.

10. Devis pour le compteur électrique de la salle polyvalente

Monsieur le Maire propose le devis de la société H2E pour la pose de deux compteurs électriques tarif bleu à la salle polyvalente pour la somme de 3 540 € TTC en remplacement du compteur tarif jaune existant afin de réaliser des économies d'énergie en reprenant un tarif conventionné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le devis pour la somme de 3 540 € TTC.

11. Révision du tarif de délivrance des photocopies

Le Maire rappelle que le secrétariat réalise pour les administrés des photocopies de documents.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer une nouvelle tarification des photocopies selon le format et la couleur.

Cette prestation sera encaissée par la régie de recettes diverses.

Tarification 2022 retenue :

A4 noir	0.20 €/unité	A4 Couleur	0.75 €/unité
A3 noir	0.30 €/unité	A4 Couleur	1.50 €/unité

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité ces tarifs.

12. Informations diverses

- Madame RONDELAUD nous informe que la location des compteurs d'eau va augmenter de 4 € par an. Elle demande que le terrain communal situé aux Marnières soit fermé symboliquement afin que les promeneurs soient informés que le terrain n'est pas public.
 - Monsieur GUERIN indique que certains trottoirs sont très mal entretenus. Monsieur le Maire rappelle qu'il existe un arrêté municipal n° 5/2014
 - Madame BOYERE rappelle que la mise à jour du registre des personnes vulnérables est nécessaire : comme chaque année, la Mairie a pour mission de recenser sur le territoire de la commune les personnes âgées de plus de 65 ans, celles de 60 ans ou plus inaptes au travail et les personnes adultes handicapées vivant à domicile et n'ayant pas d'entourage proche(famille, voisins...).
- La commune dispose d'un registre nominatif. Pour être opérationnel et avoir toute son utilité en cas de canicule, il est nécessaire de procéder à sa mise à jour régulière. Afin de réaliser cette actualisation, qu'il s'agisse d'une première inscription ou d'un changement de situation, un flyer invitant tous les habitants(es) qui répondent aux critères et qui le désirent à prendre contact avec la Mairie au 02 37 38 36 09 sera distribué.
- Madame BOYERE rappelle le projet du Festival de l'AGGLO du Pays de Dreux porté par l'Atelier à Spectacles depuis 1 an. Il devrait voir le jour en 2023. La commune du Boullay-Mivoye participe jusqu'à présent à l'élaboration de ce festival. L'organisation fixée à ce jour comprend :
 - Week-end de l'Ascension,
 - 6 pôles composés de 3 communes chacun répartis sur le territoire
 - Une journée avec des manifestations réparties sur les 3 communes
 - Une participation financière de 1 300 € et 1 500 € par commune
 - Une participation des habitants pour les spectacles, pour la maintenance et pour recevoir des artistes
- En attente de plus de précisions, Madame BOYERE précise que la commune du Boullay-Mivoye n'a pas encore validé sa participation.

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 23h30**

Le Maire,
Stéphane HUET

